



No de résolution  
ou annotation

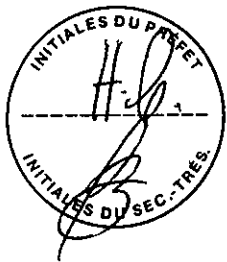
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**PROVINCE DE QUEBEC**  
**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs : Honorius Charbonneau, préfet  
Frédéric Trépanier, préfet suppléant  
Pierre Beauregard, conseiller  
Ferdinand Borremans, conseiller  
Roger Brouard, conseiller  
Julien Bussière, conseiller  
Marcel Dulude, conseiller  
Georges Florès, conseiller  
Bernard Gagnon, conseiller  
Paul-André Perreault, conseiller  
Bertrand Poulin, conseiller  
Rosaire St-Germain, conseiller  
Denis Viens, conseiller  
Wildor Vigeant, conseiller  
Claude Voyer, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, jeudi le 6 décembre 1990, à 20 heures, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :


1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 1990
3. Demande d'avis : règlements d'emprunts
  - 3.1 Ville de Mont Saint-Hilaire : règlements #826 et #827
4. Révision de la zone agricole permanente : troisième proposition
5. Prévisions budgétaires pour l'année financière 1991
  - 5.1 Adoption des prévisions budgétaires
  - 5.2 Répartition des dépenses pour les municipalités
6. Choix d'un assureur pour l'année financière 1991
7. Ententes de services administratifs
  - 7.1 Convention entre la M.R.C.V.R. et la R.I.E.V.R.
  - 7.2 Convention entre la M.R.C.V.R. et le C.I.T.V.R.
8. Allocation pour l'utilisation du véhicule personnel
9. Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe par intérim



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

10. Bureau des délégués : nominations pour 1991
11. Plans d'urbanisme : avis de conformité
  - 11.1 Ville de Carignan
  - 11.2 Ville de Mont Saint-Hilaire
12. Aménagement global des cours d'eau à Otterburn Park
  - 12.1 Adoption du règlement #900-1 : travaux d'entretien des cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair et branches, partie du ruisseau Bernard
  - 12.2 Déclaration de juridiction aux municipalités locales
13. Demandes d'interventions au M.A.P.A.Q.
  - 13.1 Cours d'eau Branche des 24 Sud à Saint-Basile-le-Grand
  - 13.2 Cours d'eau Les Aulnais à Saint-Antoine-sur-Richelieu
  - 13.3 Cours d'eau Branche 9 du ruisseau Coderre à Saint-Amable
14. Intervention sur les berges lots #327-50 et #326-12 à Saint-Mathieu-de-Beloëil
15. Adjudication finale en faveur de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil
16. Refonte du rôle d'évaluation à Saint-Mathieu-de-Beloëil
17. Intervention du M.L.C.P. : démolition du collège St-Gabriel
18. L'Académie des Grands Montérégiens
19. Demande d'appui : M.R.C. Haute-Yamaska
20. Bordereau des comptes à payer
21. Correspondance
22. Affaires publiques
23. Divers
24. Clôture de la séance

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

Donné ce vingt-sixième jour du mois de novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE  
COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL  
DE LA M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE  
6 DECEMBRE 1990, A 20H00.

---

Etaients présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet  
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Roger Brouard, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Georges Florès, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Denis Viens, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait  
également à la séance.

---

ORDRE DU JOUR

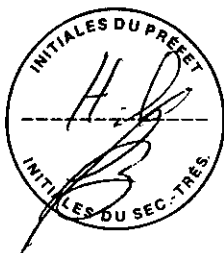
1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du  
4 octobre 1990
3. Demande d'avis : règlements d'emprunts
  - 3.1 Ville de Mont Saint-Hilaire : règlements #826  
et #827
4. Révision de la zone agricole permanente : troisième  
proposition
5. Prévisions budgétaires pour l'année financière 1991
  - 5.1 Adoption des prévisions budgétaires
  - 5.2 Répartition des dépenses pour les municipa-  
lités
6. Choix d'un assureur pour l'année financière 1991
7. Ententes de services administratifs
  - 7.1 Convention entre la M.R.C.V.R. et la  
R.I.E.V.R.
  - 7.2 Convention entre la M.R.C.V.R. et le  
C.I.T.V.R.
8. Allocation pour l'utilisation du véhicule personnel



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

9. Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe par intérim
10. Bureau des délégués : nominations pour 1991
11. Plans d'urbanisme : avis de conformité
  - 11.1 Ville de Carignan
  - 11.2 Ville de Mont Saint-Hilaire
12. Aménagement global des cours d'eau à Otterburn Park
  - 12.1 Adoption du règlement #900-1 : travaux d'entretien des cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair et branches, partie du ruisseau Bernard
  - 12.2 Déclaration de juridiction aux municipalités locales
13. Demandes d'interventions au M.A.P.A.Q.
  - 13.1 Cours d'eau Branche des 24 Sud à Saint-Basile-le-Grand
  - 13.2 Cours d'eau Les Aulnais à Saint-Antoine-sur-Richelieu
  - 13.3 Cours d'eau Branche 9 du ruisseau Coderre à Saint-Amable
14. Intervention sur les berges lots #327-50 et #326-12 à Saint-Mathieu-de-Beloeil
15. Adjudication finale en faveur de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
16. Refonte du rôle d'évaluation à Saint-Mathieu-de-Beloeil
17. Intervention du M.L.C.P. : démolition du collège St-Gabriel
18. L'Académie des Grands Montérégiens
19. Demande d'appui : M.R.C. Haute-Yamaska
20. Bordereau des comptes à payer
21. Correspondance
22. Affaires publiques
23. Divers
24. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Messieurs Honorius Charbonneau préfet, Frédéric Trépanier préfet suppléant, messieurs les conseillers Pierre Beauregard, Ferdinand Borremans, Roger Brouard, Julien Bussière, Marcel Dulude, Georges Florès, Bernard Gagnon, Paul-André Perreault, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain, Denis Viens, Wildor Vigeant, Claude Voyeur.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 hres et 17 hres, le 26 novembre 1990.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce sixième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix.

**POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 1990**

90-12-132

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 1990 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 3. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS**

**3.1 Ville de Mont Saint-Hilaire : règlements numéros 826 et 827**

90-12-133

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 5 novembre 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution  
ou annotation

90-12-133  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'infrastructures d'aqueduc en zone urbaine

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 826 de la ville de Mont Saint-Hilaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Règlement numéro 827

90-12-134

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 19 novembre 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

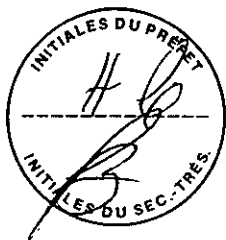
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réfection de services municipaux dans des rues existantes en zone urbaine

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 827 de la ville de Mont Saint-Hilaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 4. REVISION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE :  
TROISIEME PROPOSITION

Face à la troisième proposition de la C.P.T.A.Q., les membres du Conseil sont appelés à se prononcer, principalement, ceux représentant les municipalités directement concernées.

Le maire de Beloeil dépose une lettre à l'effet que la ville désire renégocier avec la Commission.

Le maire de Carignan dépose une résolution de sa municipalité qui demande à la C.P.T.A.Q. de ne pas s'impliquer dans l'aménagement du territoire et il informe le Conseil que la ville n'est pas satisfaite des propositions de la Commission.

Le maire d'Otterburn Park souligne que son Conseil n'a pas pris position mais sans doute que la ville demandera de renégocier avec la Commission.

Le maire de Saint-Basile-le-Grand informe le Conseil qu'il est possible que la municipalité fasse des représentations pour un petit secteur qu'elle voudrait voir exclu de la zone agricole.

Les maires de Saint-Bruno-de-Montarville et de Chambly soulignent qu'ils désirent rencontrer la Commission pour obtenir certaines explications, quant à des secteurs particuliers qui n'ont pas été exclus, mais que dans l'ensemble ils sont satisfaits.

Durant ces présentations monsieur Claude Voyer vient occuper son siège.

Suite à ces présentations, la résolution suivante est déposée :

90-12-135

ATTENDU QUE la C.P.T.A.Q. a déposé au Conseil une troisième proposition pour la délimitation de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE les villes de Beloeil, Carignan, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand désirent renégocier avec la Commission;

ATTENDU QUE les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Chambly désirent rencontrer la Commission afin d'obtenir plus de précisions concernant certains secteurs particuliers

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C.V.R. convoque les commissaires de la C.P.T.A.Q., pour le mois de janvier 1991, afin de soumettre une nouvelle demande de révision.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 5. PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE FINANCIERE  
1991**

**5.1 Adoption des prévisions budgétaires 1991**

Première partie du budget :

90-12-136

ATTENDU QU'un comité "ad hoc" a été formé par le Conseil pour élaborer, avec le directeur général, les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été déposée au Conseil à la séance ordinaire du 4 octobre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la première partie des prévisions budgétaires porte sur les matières relevant des municipalités régies par le Code municipal à savoir l'évaluation foncière et les traverses d'hiver;

ATTENDU QUE les représentants desdites municipalités ont pris connaissance de la partie du budget qui les concernent et se déclarent satisfaits

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, portant sur les matières visées au deuxième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 85 000,00 \$.

ADOpte A L'UNANIMITE

Seconde partie du budget :

90-12-137

ATTENDU QU'un comité "ad hoc" a été formé par le Conseil pour élaborer, avec le directeur général, les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été déposée au Conseil à sa séance ordinaire du 4 octobre 1991;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la seconde partie du budget porte sur l'habilitation de la M.R.C. à exploiter des systèmes de gestion des déchets;



No de résolution  
ou annotation

90-12-137  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE les représentants des quatorze (14) municipalités concernées par cette seconde partie du budget en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, portant sur l'habilitation de la M.R.C. à élaborer des systèmes de gestion des déchets, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 75 000,00 \$.

ADOpte A L'UNANIMITE

Troisième partie du budget :

90-12-138

ATTENDU QU'un comité "ad hoc" a été formé par le Conseil pour élaborer, avec le directeur général, les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991;

ATTENDU QU'une version préliminaire desdites prévisions budgétaires, pour l'année financière 1991 a été déposée lors de la séance ordinaire du 4 octobre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QU'une partie des prévisions budgétaires porte sur les matières relevant de l'ensemble des municipalités membres soit l'administration générale et l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 1991, et se déclare satisfait

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, portant sur les pouvoirs généraux de la Municipalité Régionale de Comté, soient et sont adoptées pour des dépenses de 199 400,00 \$.

QUE l'ensemble des prévisions budgétaires 1991 soit et est adopté, tel que déposé, pour des dépenses totales de 359 400,00 \$.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

90-12-139

5.2 Répartition des dépenses pour les municipalités

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, portant sur la première partie du budget, ont été adoptées lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 1990;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur les pouvoirs spécifiques de la Municipalité Régionale de Comté, et ce, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière des huit (8) municipalités de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu relevant du Code municipal

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 1991, et touchant les services à être rendus, en vertu du premier alinéa de l'article 975 du Code municipal, à savoir l'évaluation foncière et les traverses d'hiver, seront assumées par les huit (8) municipalités relevant du Code municipal, soit :

- . McMasterville;
- . Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- . Paroisse de Saint-Charles-sur-Richelieu;
- . Village de Saint-Charles-sur-Richelieu;
- . Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu;
- . Village de Saint-Denis-sur-Richelieu;
- . Saint-Marc-sur-Richelieu;
- . Saint-Mathieu-de-Beloil.

QUE lesdites dépenses seront réparties à chaque municipalité, selon le coût réel.

QUE les dépenses non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi par le secrétaire-trésorier, des sommes porteront intérêts au taux mensuel de 1,25%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

90-12-140

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, portant sur la seconde partie du budget, relatives à l'habilitation de la M.R.C. à exploiter des systèmes de gestion des déchets, ont été adoptées lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 1990;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie du budget impliquent la participation financière de quatorze (14) municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution  
ou annotation

90-12-140  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 1991, touchant l'habilitation de la M.R.C. à exploiter des systèmes de gestion des déchets, seront assumées par les quatorze (14) municipalités suivantes :

- . Beloeil
- . Carignan
- . Chambly
- . McMasterville
- . Mont Saint-Hilaire
- . Otterburn Park
- . Saint-Antoine-sur-Richelieu
- . Saint-Basile-le-Grand
- . Saint-Charles-sur-Richelieu Village
- . Saint-Charles-sur-Richelieu Paroisse
- . Saint-Denis-sur-Richelieu Village
- . Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse
- . Saint-Marc-sur-Richelieu
- . Saint-Mathieu-de-Beloeil

QUE lesdites dépenses sont réparties en vertu de l'article 4 du projet d'entente à savoir : le pourcentage d'importance de chaque municipalité établi à 50% par l'évaluation foncière uniformisée et à 50% par la population.

QUE les sommes dues portent intérêt au taux mensuel de 1,25%, et ce, à compter du trente et unième jour suivant l'envoi du secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

90-12-141

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, pour l'année financière 1991, ont été adoptées lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 1990;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur les pouvoirs généraux de la Municipalité Régionale de Comté, et ce, conformément au troisième alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière de toutes les municipalités membres de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 16, la participation est fixée, par voie de résolution, en fonction de la richesse foncière uniformisée

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annotation

90-12-141  
(suite)

ET RESOLU QU'une taxe de 0,0046 \$ du cent dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée, de chacune des municipalités membres de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, est imposée pour fins de dépenses définies au troisième alinéa de l'article 975 du Code municipal.

QUE les taxes imposées par la présente portent intérêts au taux mensuel de 1,25%, et ce, à compter du trente et unième jour suivant l'envoi, par le secrétaire-trésorier, de la copie certifiée des sommes dues.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6. CHOIX D'UN ASSUREUR POUR L'ANNEE FINANCIERE 1991

90-12-142

ATTENDU QUE la firme Pratte-Morrisette Inc. est actuellement notre assureur;

ATTENDU QUE les coûts d'assurances soumis par la firme pour 1991 sont comparables à ceux de 1990;

ATTENDU QUE ladite firme nous offre un excellent service

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU DE retenir les services de la firme Pratte-Morrisette Inc. pour l'année financière 1991 au coût de 2 025,00 \$, taxes en sus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

90-12-143

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. est appliqué, dans chacune des municipalités, par un fonctionnaire désigné spécifique à chacune;

ATTENDU QUE dans l'exercice de ses fonctions lesdits fonctionnaires agissent à titre de membres du personnel de la M.R.C.;

ATTENDU QUE de ce fait ils doivent être couverts par les assurances de la M.R.C.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU de demander à la firme Pratte-Morrisette Inc., QUE chaque fonctionnaire désigné responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C., dans chaque municipalité, soit également couvert par nos assurances à titre d'assuré additionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 7. ENTENTES DE SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1 Convention entre la M.R.C.V.R. et la R.I.E.V.R.

90-12-144

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 1991;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, tant de la part de la R.I.E.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services a été porté à 56 000,00 \$, soit douze (12) tranches de 4 666,66 \$;

ATTENDU QUE conséquemment à cette majoration, il y a lieu de modifier les paragraphes 3.1 et 3.2 de la convention

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU D'autoriser le préfet de la Municipalité Régionale de Comté, de même que le secrétaire-trésorier, à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année 1991.

ADOpte A L'UNANIMITE

7.2 Convention entre la M.R.C.V.R. et le C.I.T.V.R.

90-12-145

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 1991;

ATTENDU QUE suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 1991, tant de la part du C.I.T.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services a été porté à 50 000,00 \$, soit douze (12) tranches de 4 166,66 \$;

ATTENDU QUE conséquemment à cette majoration, il y a lieu de modifier les paragraphes 3.1 et 3.2 de la convention

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon



No de résolution  
ou annotation

90-12-145  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU D'autoriser le préfet de la Municipalité Régionale de Comté, de même que le secrétaire-trésorier, à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu, pour l'année 1991.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 8. ALLOCATION POUR L'UTILISATION DU VEHICULE  
PERSONNEL**

La dernière majoration pour l'utilisation du véhicule personnel pour les fins du travail a été attribuée en 1989 et fixée à 0,28 \$ le kilomètre.

Face aux augmentations importantes du prix de pétrole que nous connaissons actuellement il y aurait sans doute lieu de revoir le montant de cette allocation.

90-12-146

ATTENDU QUE le véhicule personnel est utilisé, tant par les membres du Conseil que par le personnel de la M.R.C., pour fins de déplacements dans le cadre d'activités reliées à la M.R.C.;

ATTENDU QU'en 1988, par la résolution #88-1313, le montant d'allocation de transport relié auxdits déplacements avait été fixé à 0,28 \$ le kilomètre;

ATTENDU QU'en fonction des coûts du pétrole, en particulier, il y a lieu de majorer cette allocation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Denis Viens  
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU DE porter à 0,33 \$ du kilomètre le montant d'allocation de transport lors d'utilisation du véhicule personnel pour des déplacements relatifs à des activités reliées à la Municipalité Régionale de Comté.

ADOpte A L'UNANIMITE

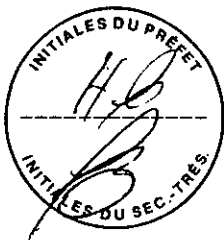
**POINT 9. NOMINATION DE LA SECRETAIRE-TRESORIERE ADJOINTE  
PAR INTERIM**

90-12-147

ATTENDU QUE madame France Blain a été nommée à titre de secrétaire-trésorière adjointe, et ce, dans le but d'exécuter essentiellement des tâches à caractère administratif;

ATTENDU QUE madame France Blain doit prendre un congé de maternité et ainsi quitter temporairement ses fonctions, et ce, dès le mois de décembre 1990;

ATTENDU QUE de ce fait il est nécessaire de procéder à la nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe sur une base intérimaire soit durant la période du congé de maternité de madame France Blain



No de résolution  
ou annotation

90-12-147  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE madame Brigitte Lamarre soit nommée  
secrétaire-trésorière adjointe sur une base intérimaire.

QUE monsieur le préfet procède dans les pro-  
chains jours à l'assermentation de madame Brigitte  
Lamarre.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. BUREAU DES DELEGUES : NOMINATIONS POUR 1991

En plus de monsieur le préfet qui est membre d'office,  
deux (2) autres membres doivent être nommés.

L'an dernier il s'agissait de messieurs Bertrand Poulin  
et Wildor Vigeant.

Ainsi une résolution doit être présentée pour 1991 :

90-12-148

ATTENDU QU'à chaque année, selon l'article 129 du Code  
municipal, outre le préfet qui est membre  
d'office, deux (2) membres du Conseil doivent  
être nommés pour le bureau des délégués;

ATTENDU QUE, selon l'article 131 dudit Code, il est  
possible de nommer des membres substitués pour  
chacun des trois (3) membres

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU QUE messieurs Bertrand Poulin et Wildor Vigeant  
soient et sont nommés membres du bureau des délégués de  
la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-  
Richelieu.

QUE messieurs Rosaire St-Germain et Frédéric  
Trépanier soient et sont nommés membres substitués dudit  
bureau des délégués.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11. PLAN D'URBANISME : AVIS DE CONFORMITE

11.1 Ville de Carignan

90-12-149

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté son plan  
d'urbanisme et qu'il a été transmis pour avis  
au Conseil de la M.R.C. le 2 octobre 1990, et  
ce, conformément à l'article 33 de la Loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme;



No de résolution  
ou annotation

90-12-149  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE selon l'article 36 de ladite Loi, le Conseil doit donner son avis dans les quarante-cinq (45) jours de la date de transmission;

ATTENDU QUE selon les règles de procédures adoptées par le Conseil, ce dernier se prononce en fonction des recommandations du Comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QU'à sa séance du 12 novembre 1990 le comité a pris connaissance du plan d'urbanisme de Carignan mais n'a pas été en mesure de formuler des recommandations, l'ordre du jour étant trop chargé;

ATTENDU QUE de ce fait le Conseil de la M.R.C. ne peut respecter le délai prévu par la Loi pour soumettre son avis

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU DE demander au ministre des Affaires municipales de prolonger de quatre-vingt-dix (90) jours le délai de la M.R.C. pour émettre un avis de conformité au plan d'urbanisme de la ville de Carignan.

ADOpte A L'UNANIMITE

11.2 Ville de Mont Saint-Hilaire

90-12-150

ATTENDU QUE la ville de Mont Saint-Hilaire a adopté son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme a été soumis à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu conformément à l'article 33 de la Loi afin d'obtenir le certificat de conformité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'aménagement a étudié le plan et recommande au Conseil que certaines modifications soient apportées avant d'émettre le certificat de conformité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE demander à la ville de Mont Saint-Hilaire d'apporter les modifications suivantes à son plan d'urbanisme :

- . de donner une affectation agricole à la partie du territoire qui est en litige avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;
- . de modifier l'affectation "mixte" industrielle-résidentielle dans le secteur de l'ancienne raffinerie de sucre;



No de résolution  
ou annotation

90-12-150  
(suite)

. de modifier l'affectation "résidentielle-rurale" dans les secteurs à dominance agricole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. AMENAGEMENT GLOBAL DES COURS D'EAU A OTTERBURN PARK

12.1 Adoption du règlement #900-1 : travaux d'entretien des cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair et branches, partie du ruisseau Bernard

90-12-151

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park par sa résolution numéro 90-143-1 et la ville de Mont Saint-Hilaire par sa résolution numéro 90-433, ont délégué leur juridiction au Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville pour l'adoption du règlement numéro 150-1;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro BD-90-47 du Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a juridiction exclusive sur les cours d'eau : Halde-Renaud, Charbonneau-Bessette, Charbonneau-Bernard, Auclair et Branches, partie du ruisseau Bernard originant au cours d'eau Charbonneau-Bessette et se terminant à la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE ledit Bureau des délégués a adopté, par la résolution numéro BD-90-48, le règlement numéro 150-1 amendant le règlement numéro 150;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park, par la résolution numéro 90-143-2, et la ville de Mont Saint-Hilaire, par la résolution numéro 90-434, ont délégué à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu leur juridiction pour l'adoption du règlement numéro 900-1;

ATTENDU QU'avis de motion a été déposé au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu avec copie du règlement numéro 900-1

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU D'adopter le règlement numéro 900-1 ordonnant, statuant et décrétant ce qui suit à savoir :



No de résolution  
ou annotation

90-12-151  
(suite)

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

### ARTICLE 1 : SITUATION DES COURS D'EAU

Le cours d'eau Charbonneau-Bernard a son origine à l'embouchure du cours d'eau Charbonneau-Bessette, à la ligne des lots 138 et 140 du cadastre officiel de la paroisse de St-Hilaire, en la ville de Otterburn Park, fait une courbe vers l'Ouest sur les lots 138, 137, 136 et 135 en revenant sur les lots 136 puis sur le lot 137, descend en direction Ouest sur les lots 137-77, 137-76, 138-75, 137-56, 138-151, 138-150, 138-149, 138-146, 138-110, 139-215, 139-213, 139-212, 139-210, 139-208, 139-181, 139-160, 139-118, 139-116, 139-115, 139-114, 139-113, 139-329, 143-314, 143-305, 143-285, 143-284, 143-283, 143-282, 143-273, 143-260, 143-259, 143-258,

143-257, 143-238, 143-232, 143-217, 143-216, 143-215, 143-214, 143-212, 144-350, 144-351, 144-348, 144-329, 144-309, 144-308, 144-307, 144-288, 144-287, 144-268, 144-267, 144-245, 144-142, 144-121, 147-72-1 jusqu'au Ruisseau Bernard où il a son embouchure en la ville de Otterburn Park.

Le cours d'eau Auclair a son origine sur le lot 168 dans le rang des Trente, en la ville de Mont St-Hilaire, descend en direction Ouest, sur ce lot, traverse le chemin du Rang des Trente sous un ponceau, puis dans la ligne des lots 150-151 sur une longueur d'environ 6 arpents, traverse le lot 150 puis descend dans la ligne Nord du lot 150 sur une longueur d'environ 6 arpents puis, en la ville de Otterburn Park, à travers le lot 149, puis les lots 147-76-4, 147-76-3, 147-77-16, 147-77-14, 147-77-11, 147-77-8, 147-77-5, 147-77-2, 147-77-1, 144-246, 144-247, 144-266 jusqu'à l'embranchement Charbonneau-Bernard où il a son embouchure.

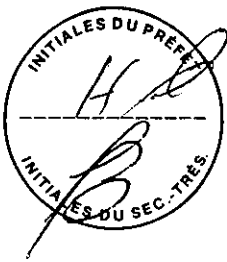
La branche du cours d'eau Auclair qui a son origine sur le lot 140, en la ville de Otterburn Park, descendra en direction Sud-Ouest sur les lots 140, 141, 142, 145 et 148, descend ensuite dans la ligne des lots 148, 147-82, 147-81, 147-80, 147-79 et 147-78 d'une part et le lot 149 d'autre part jusqu'au cours d'eau Auclair où il a son embouchure.

La partie du ruisseau Bernard qui a son origine à l'embouchure du cours d'eau Charbonneau-Bernard sur le lot 147-72-1 et s'écoulant vers l'ouest sur le lot 147 et le lot 146 vers l'ouest jusqu'à l'embouchure à la rivière Richelieu.

### ARTICLE 2 : DEVIS DES TRAVAUX

Les cours d'eau et la partie du ruisseau concernée seront maintenus au cours de l'eau conformément aux indications qui suivent.

Les cours d'eau Charbonneau-Bernard et Auclair et l'embranchement Auclair ont une largeur au fond de trois (3) pieds sur une profondeur minimum de trois (3) pieds.



No de résolution  
ou annotation

90-12-151  
(suite)

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

La partie du ruisseau Bernard qui a son origine à l'embouchure du cours d'eau Charbonneau-Bernard a une largeur au fond de cinq (5) pieds sur une profondeur minimum de six (6) pieds jusqu'au Chemin des Patriotes et jusqu'à la rivière Richelieu.

Les talus sont de un pour un.

La pente longitudinale est aussi régulière que possible, compte tenu de la conformation du terrain.

### ARTICLE 3 : EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien sont faits par les contribuables intéressés et à leur frais.

L'exécution des travaux peut aussi, le cas échéant, être confiée au Ministre de l'agriculture de la province de Québec, aux conditions qu'il lui plaira de fixer.

### ARTICLE 4 : RÉPARATION DU COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer et qui en vertu de la loi doivent être faits par ladite compagnie est réparti entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive ci-après fixée pour leurs terrains.

Il en est de même pour les indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Sont assujettis aux travaux d'entretien, les terrains ci-après énumérés en raison de la superficie contributive en arpents y attribuée à chacun de ces terrains, à savoir :

#### A. Cours d'eau Charbonneau-Bernard

##### Ville de Otterburn Park

Numéros de lots au cadastre paroisse de St-Hilaire	Superficies contributives	
144-161-162	1/7	arpent
144-136 à 141	1/3	arpent
144-349 à 354	1/7	arpent
143-282 à 293, 302 à 315	7/8	arpent
139-113-115		
143-329-331	1/7	arpent
143-212 à 217	2/5	arpent
144-308-329-9	1/7	arpent
139-182 à 213	2	arpents
138-142 à 151	2/3	arpent
137-72 à 76	1/3	arpent
Corporation de Otterburn Park (rue)	100	arpents



No de résolution  
ou annotation

90-12-151  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Ville de Mont St-Hilaire

Numéros de lots au cadastre paroisse de St-Hilaire	Superficies contributives	
173	117	arpents
171	70	arpents
172	50	arpents
172	60	arpents
166	45	arpents
167	54	arpents
138	8	arpents
141	8	arpents
p.168	75	arpents
p.168	30	arpents

B. Cours d'eau Auclair

Ville de Otterburn Park

Numéros de lots au cadastre paroisse St-Hilaire	Superficies contributives	
144-246-247-248-249	1/3	arpent
149	18	arpents
p.144	1/3	arpent
p.144	1/3	arpent
p.144	2/5	arpent
p.144	25	arpents

Ville de Mont Saint-Hilaire

Numéros de lots au cadastre paroisse de St-Hilaire	Superficies contributives	
p.168	15	arpents
p.168	2	arpents
p.168	2.	arpents
p.167	1/3	arpents
p.150-151	40	arpents
p.170-169-p.168	40	arpents
p.168		

C. Embranchement du cours d'eau Auclair

Ville de Otterburn Park

Numéros de lots au cadastre paroisse de St-Hilaire	Superficies contributives	
p.140-141	10	arpents
142-145	20	arpents
p.148	4	arpents
p.148	3	arpents
p.147	10	arpents
p.148	2	arpents
p.148	10	arpents
p.147-82-81	10	arpents
p.147	10	arpents
p.149	2	arpents
p.148	10	arpents
p.149	12	arpents



No de résolution  
ou annotation

90-12-151  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

D. Partie du ruisseau Bernard

Ville de Otterburn Park

Numéros de lots au cadastre paroisse de St-Hilaire	Superficies contributives	
144-122 à 131	2/3	arpent
144-148 à 151	1/3	arpent
147-71-1		
144-15-16-17-18 représen- tant en tout	2 1/2	arpents
144-70-1		
144-13-14 représentant	1	arpent
144-70-1		
144-11-12 représentant en tout	1	arpent
147-70-1		
147-71-1-A représen- tant en tout	1	arpent
144-6-9	25	arpents
p.147 et 147-69	1	arpent
147-31 et p.147	1	arpent
144-144	1/7	arpent
144-145, 144-146 et 144-147 total	1/5	arpent

Toute subdivision, resubdivision, remembrement affectant les lots décrits aux paragraphes précédents contribuent aux travaux d'entretien selon la proportion prévue au présent règlement.

ARTICLE 5 : PONTS, CLÔTURES ET AUTRES OUVRAGES

Sauf les cas autrement réglés par la loi, les ponts, drains, clôtures et autres ouvrages ne doivent en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux du cours d'eau.

Les ponts et ponceaux doivent avoir une ouverture au moins égale à la largeur du cours d'eau, à un pied au-dessus du niveau moyen des eaux dans ledit cours d'eau.

Les clôtures sur le cours d'eau doivent être enlevées chaque automne avant la fin du mois de novembre et ne sont pas remplacées avant le mois d'avril de l'année suivante.



No de résolution  
ou annotation

90-12-151  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

L'enlèvement, le déplacement, la réparation ou le remplacement des ponts, ponceaux, drains, clôtures ou autres ouvrages sont à la charge de leurs propriétaires, possesseurs ou usagers, ou de ceux qui y sont tenus en vertu de la loi.

Tout dommage ou embarras causé au cours d'eau est réparé ou enlevé sans retard par son auteur.

A défaut par les riverains ou autres intéressés de se conformer aux prescriptions du présent règlement, il y sera pourvu à leurs frais conformément à la loi.

**ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINALES**

Toutes les dispositions des règlements, procès-verbaux, actes de répartition ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogés.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12.2 Déclaration de juridiction aux municipalités locales**

90-12-152

**ATTENDU QUE** la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a juridiction exclusive dans les cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair et branches et partie du ruisseau Bernard;

**ATTENDU QUE** pour ces cours d'eau le règlement #900-1 a été adopté;

**ATTENDU QU'**en vertu du second alinéa de l'article #715 du Code municipal, une corporation de comté peut, par résolution, déclarer qu'un cours d'eau sous sa juridiction soit à l'avenir sous la juridiction de la corporation locale où il est situé

**EN CONSEQUENCE**

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant**

**ET RESOLU QUE** les cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair et branches et partie du ruisseau Bernard, tels qu'identifiés au règlement #900-1, soient sous la juridiction de la ville d'Otterburn Park pour la partie de ces cours d'eau située dans son territoire et sous la juridiction de la ville de Mont Saint-Hilaire pour la partie des cours d'eau située dans son territoire

**ADOpte A L'UNANIMITE**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 13. DEMANDES D'INTERVENTIONS AU MAPAQ

13.1 Cours d'eau Branche des 24 Sud à Saint-Basile-le-Grand

90-12-153

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage de la Branche des 24 Sud à Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand a adopté une résolution appuyant la demande des intéressés;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Branche des 24 Sud à Saint-Basile-le-Grand.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.2 Cours d'eau Les Aulnais à Saint-Antoine-sur-Richelieu

90-12-154

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Les Aulnais à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE ladite demande a fait l'objet d'un rapport de vérification de la part de l'inspecteur municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté une résolution appuyant la demande des intéressés;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution  
ou annotation

90-12-154  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Les Aulnais à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.3 Cours d'eau Branche 9 du ruisseau Coderre à Saint-Amable

90-12-155

ATTENDU QUE le cours d'eau Branche 9 du ruisseau Coderre à Saint-Amable fera l'objet de travaux de drainage de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction conjointe des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Branche 9 du Ruisseau Coderre.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 14. INTERVENTION SUR LES BERGES LOTS #327-50 ET 326-12 A SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

90-12-156

ATTENDU QU'un citoyen de Saint-Mathieu-de-Beloëil a effectué, sur les lots 327-50 et 326-12, des travaux de remblai dans un cours d'eau verbalisé;

ATTENDU QU'une telle intervention contrevient aux dispositions du chapitre 7 du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE suite à plusieurs avis verbaux et écrits de la part du fonctionnaire désigné, le contrevenant n'a pas effectué les correctifs nécessaires



No de résolution  
ou annotation

90-12-156  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU DE mandater notre conseiller juridique, M<sup>e</sup>  
Armand Poupart, afin de prendre les procédures qui  
s'imposent auprès du contrevenant.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 15. ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE LA MUNICI-  
PALITE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

90-12-157

ATTENDU QUE lors de la vente pour non paiement de taxes  
du 10 mars 1988 la municipalité de Saint-  
Mathieu-de-Beloeil s'est portée adjudicataire  
du lot #312-43 du cadastre officiel de la  
paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QUE, conformément à l'article #1043 du Code  
municipal, l'immeuble adjudgé n'a pas été  
racheté ou retiré dans les deux années qui ont  
suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article #1044 du Code municipal  
l'adjudicataire a droit, à l'expiration des  
deux ans, à un acte de vente de la part de la  
Municipalité régionale de comté dans les  
limites de laquelle sont situés les immeubles  
adjudgés;

ATTENDU QUE, conformément à l'article #1044 du Code  
municipal, l'adjudicataire possède son cer-  
tificat d'adjudication et que toutes les taxes  
ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le  
directeur général à signer l'adjudication finale en  
faveur de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
pour le lot #312-43 au cadastre officiel de la paroisse  
de Saint-Mathieu-de-Beloeil, et ce, conformément au  
projet d'acte déposé par M<sup>e</sup> Guy LaHaye et dont le Conseil  
a pris connaissance et se déclare satisfait.

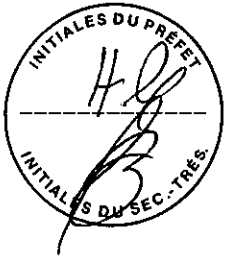
ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 16. REFONTE DU ROLE D'EVALUATION A SAINT-MATHIEU-  
DE-BELOEIL

90-12-158

ATTENDU QUE le projet de Loi 90 a modifié la Loi sur la  
fiscalité municipale quant à la préparation  
des rôles d'évaluation;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit déposer des rôles  
triennaux;



No de résolution  
ou annotation

90-12-158  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, pour la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, les rôles fonciers et locatifs déposés pour l'exercice financier 1992 seront des rôles triennaux;

ATTENDU QU'il s'agira des premiers rôles triennaux et que de ce fait la réfection complète des rôles devra être faite avec le relèvement de la proportion médiane entre 95% et 105%;

ATTENDU QUE la confection des rôles d'évaluation, pour les municipalités régies par le Code municipal, est de la compétence de la M.R.C.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU DE mandater la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés afin de procéder à la refonte des rôles fonciers et locatifs de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, et ce, pour être déposés pour l'année financière 1992.

QUE les travaux seront réalisés conformément aux modalités soumises à la municipalité par la firme d'évaluateurs pour un coût maximum de 35 000,00 \$ payable le 15 septembre 1991 et le 15 mars 1992 en deux versements égaux de 17 500,00 \$.

QUE le rôle d'évaluation foncière et le rôle de valeur locative, pour la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, déposés pour l'année financière 1992 sont considérés comme rôles triennaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

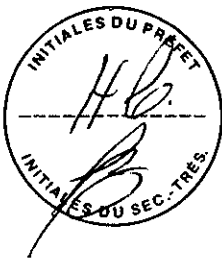
**POINT 17. INTERVENTION DU M.L.C.P. : DEMOLITION DU COLLEGE SAINT-GABRIEL**

90-12-159

ATTENDU QUE le parc du mont Saint-Bruno, propriété du gouvernement du Québec et sous la responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, est dans le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE sur ledit territoire un schéma d'aménagement est en vigueur, de même qu'un règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE le parc du mont Saint-Bruno constitue un équipement majeur sur le territoire de la M.R.C. et qu'il est clairement identifié au Schéma d'Aménagement par une affectation protection;



No de résolution  
ou annotation

90-12-159  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'en vertu de l'article #149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lorsque le gouvernement, ses ministères ou mandataires désirent intervenir sur le territoire d'une M.R.C. où est en vigueur un règlement de contrôle intérimaire ou un schéma d'aménagement, le ministre doit d'abord adresser un avis d'intention au Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le M.L.C.P. a toujours adressé au Conseil ses avis d'intention sauf en deux occasions, en 1985 lors de la réalisation d'un vaste terrain de stationnement et tout récemment lors de la démolition du collège Saint-Gabriel, soit deux interventions majeures dans le parc du mont Saint-Bruno;

ATTENDU QU'en 1983 le Conseil de la M.R.C. avait exprimé ses craintes quant à l'attitude du ministère face au respect de l'article 149 de la Loi;

ATTENDU QUE le conseil de la M.R.C. est forcé de constater que le M.L.C.P. ne semble respecter ses obligations, face à l'article #149 de la Loi, que lorsqu'il s'agit d'interventions mineures dans le parc du mont Saint-Bruno;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il ne peut y avoir deux formes de demandes d'avis de la part du M.L.C.P. selon l'importance de l'intervention à réaliser

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, DE blâmer sévèrement l'attitude du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche face à la démolition du collège Saint-Gabriel dans le parc du mont Saint-Bruno, et ce, parce qu'il n'a aucunement suivi la procédure édictée à l'article #149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE copie de la présente soit acheminée au premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa; au ministère des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan; au président de l'U.M.Q., monsieur Jean-Louis Desrosiers, au président de l'U.M.R.C.Q., monsieur Roger Nicolet.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 18. L'ACADEMIE DES GRANDS MONTEREGIENS

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un document produit par la S.M.D., relativement à la tenue d'un gala "L'académie des grands Montérégiens" et de la demande de la Table de concertation des préfets de la Montérégie de soumettre des candidatures. Les membres du Conseil sont invités à suggérer des noms pour la prochaine séance.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 19. DEMANDE D'APPUI : M.R.C. HAUTE-YAMASKA**

**DEMANDE D'AMENDEMENT A LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

90-12-160

ATTENDU QUE l'article 69.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole permet à une M.R.C. qui procède à l'élaboration de son schéma d'aménagement de s'adresser à la C.P.T.A.Q. afin de réviser la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE l'élaboration du schéma d'aménagement de la M.R.C. de La Haute-Yamaska s'est effectuée de janvier 1983 à octobre 1988 alors que la révision de la zone agricole s'est déroulée de juin 1987 à août 1990;

ATTENDU QUE des délais interminables ont été vécus entre l'élaboration du concept d'aménagement de la M.R.C. et l'entrée en vigueur de la zone agricole révisée, faisant en sorte que les objectifs prévus par le schéma ne correspondent déjà plus en partie au contexte de développement de la région;

ATTENDU QUE selon toute apparence, la loi ne prévoit pas une deuxième révision de la zone agricole permanente, soit dans le cadre d'une modification ou soit dans le cadre d'une révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la notion "d'aménagement du territoire" serait vidée de son sens dans l'hypothèse où les limites et les usages d'un territoire couvrant plus de 75% de la M.R.C. s'avéreraient immuables en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement doit être révisé obligatoirement au plus tard dans les cinq années suivant son entrée en vigueur en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ces deux (2) lois apparaissent contradictoires dans l'état actuel des choses

**EN CONSEQUENCE**

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière**

ET RESOLU D'appuyer la M.R.C. de La Haute-Yamaska dans sa demande d'amendement à la Loi sur la protection du territoire agricole, afin que lors de la révision du schéma d'aménagement, prévue à tous les cinq ans dans la Loi, qu'il soit permis de revoir et de renégocier également la zone agricole permanente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 20. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER**

90-12-161

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #90-09, de chèque #3749 à chèque #3796, chèque #34 et chèque #S2567 à chèque #S2586 pour un montant total de 64 918,57 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 21. CORRESPONDANCE**

- 90-360 27-08-90 Lettre de MADAME CAROLE JULIEN, HEBERT DENAULT DELISLE AVOCATS, nous transmettant copie de l'interrogatoire avant défense de monsieur Normand Bonneville concernant le dossier Normand Bonneville c. ville de Mont Saint-Hilaire, dossier : 16554.
- 90-361 28-08-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous soumettant les règlements d'emprunt #821 et #824 pour approbation du Conseil de la M.R.C.V.R. lors de la prochaine séance.
- 90-362 04-09-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE BALU, vice-président, DELTA BIOGAZ INTERNATIONALE INC., nous proposant un système de triage et de recyclage des déchets ménagers.
- 90-363 04-09-90 Lettre de MONSIEUR GUY BENEDETTI, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant une résolution à l'effet qu'un projet révisé soit déposé concernant le système de gestion des déchets.
- 90-364 21-09-90 Lettre de MONSIEUR YVON VALLIERES, ministre délégué aux transports, GOUVERNEMENT DU QUEBEC, concernant l'intégration de l'autoroute 35 au programme "Forêt-Voir" et l'implication du ministère des Transports.
- 90-365 24-09-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant les résolutions numéros 90-433 et 90-434 concernant la juridiction des cours d'eau à Mont Saint-Hilaire.
- 90-366 24-09-90 Lettre de MADAME JOHANNE GAOUETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, nous transmettant la résolution #90-09-206 concernant le prolongement de l'autoroute 30.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 90-367 25-09-90 Lettre de MONSIEUR GUY MAGNAN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES VILLAGE, nous transmettant copie de la résolution concernant l'ouverture du pont de glace pour les hivers de 1990 à 1993.
- 90-368 25-09-90 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant copie du règlement de modification de leur schéma d'aménagement.
- 90-369 25-09-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant un chèque au montant de 25 458 \$ relativement à la subvention aux dépenses de fonctionnement encourues en 1990.
- 90-370 26-09-90 Lettre de MONSIEUR CLAUDE MENARD, CLAUDE MENARD & ASSOCIES INC., demandant à la M.R.C.V.R. de préciser ses intentions concernant les sites d'enfouissement illégaux sur le territoire de Carignan.
- 90-371 26-09-90 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution #90-381 concernant la demande de drainage agricole présentée par les citoyens concernés.
- 90-372 28-09-90 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution #90-09-1442 concernant le prolongement de l'autoroute 30.
- 90-373 28-09-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE LAFORTE, directeur régional, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, transmettant un avis d'intervention pour le parc du mont Saint-Bruno.
- 90-374 01-10-90 Lettre de MADAME MONIQUE LETARTE, conseiller politique, MINISTRE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre résolution #90-09-114 concernant le prolongement de l'autoroute 30.
- 90-375 01-10-90 Lettre de MONSIEUR GUY MAGNAN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES VILLAGE, nous transmettant la résolution #90-06-29 concernant la demande de changement de date pour la présentation du schéma d'aménagement.
- 90-376 02-10-90 Lettre de MONSIEUR GINO ONGARO, greffier adjoint, VILLE DE BELOEIL, nous soumettant le règlement #1195-90 pour approbation du Conseil lors de la prochaine séance.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

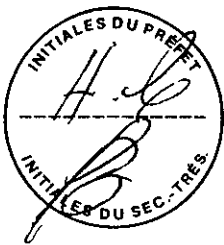
- 90-377 03-10-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL CLOUTIER, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, concernant la limite de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine à l'endroit des lots 271 à 274 du cadastre de la paroisse de Saint-Charles.
- 90-378 04-10-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution #90-446 approuvant le plan d'urbanisme ainsi que copie certifiée conforme dudit plan.
- 90-379 05-10-90 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES PAROISSE, nous transmettant la résolution #18.09/90 afin d'appuyer la ville de Carignan et la M.R.C.V.R. dans le dossier de Construction Désourdy Inc.
- 90-380 05-10-90 Lettre de MADAME MICHELE MONAST, HEBERT DENAULT DELISLE AVOCATS, nous transmettant la note d'honoraires pour services professionnels rendus pour le dossier Construction Désourdy Inc..
- 90-381 09-10-90 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRÉ DAVID, directeur général, M.R.C. PAPINEAU, demandant d'appuyer la résolution #90-09-215 concernant la Loi sur l'affichage commercial et touristique.
- 90-382 09-10-90 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution #90-10-893 relativement à une demande d'extension au délai d'adoption du plan d'urbanisme.
- 90-383 09-10-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS DESROSIERS, président, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous demandant de présenter des mémoires à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.
- 90-384 11-10-90 Jugement de la Cour Supérieure dans la cause M.R.C.V.R. et ville de Chambly vs Richard Bégin et Louis Bégin.
- 90-385 11-10-90 Lettre de MONSIEUR GERMAIN HALLEY, sous-ministre adjoint, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant l'installation d'une conduite d'effluent de type filtre à sable classique dans la rivière Richelieu.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 90-386 11-10-90 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART AVOCATS, nous transmettant copie d'une lettre adressée au procureur de Placements Arclo Inc.
- 90-387 11-10-90 Lettre de MONSIEUR BERTRAND POULIN, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES PAROISSE, transmettant un article de journal intitulé : "Il faudrait plus d'arbres au Canada".
- 90-388 12-10-90 MONSIEUR LAURENT VERONNEAU, arpenteur-géomètre, nous transmettant un certificat concernant l'intervention sur l'île Sainte-Marie.
- 90-389 12-10-90 Lettre de Me GUY LAHAYE, LAHAYE & DUBOIS, nous transmettant un projet d'adjudication finale à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloëil, pour approbation du Conseil.
- 90-390 15-10-90 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution #10-90-340 concernant l'adoption du plan d'urbanisme ainsi qu'une copie dudit plan.
- 90-391 16-10-90 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS MENARD, fonctionnaire désigné, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant au Conseil un cas d'infraction au R.C.I..
- 90-392 16-10-90 Lettre de MADAME SANDRA PERRONE, responsable à la formation, U.M.R.C.Q., nous avisant de la tenue d'une session de formation "La gestion financière".
- 90-393 16-10-90 MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-394 17-10-90 Lettre de MADAME LINDA DUFAULT, agent d'information, FEDERATION DE L'U.P.A. SAINT-HYACINTHE, remerciant le directeur général pour sa participation au congrès régional de la Fédération de l'U.P.A. de Saint-Hyacinthe.
- 90-395 17-10-90 Lettre de MONSIEUR ROBERT DESCHAMPS, MARCEL GENEREUX & ASSOCIES INC., nous transmettant un formulaire de reconnaissance de réserves pour le cas de Normand Bonneville.
- 90-396 17-10-90 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant copie du règlement de modification au schéma d'aménagement.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 90-397 17-10-90 Lettre de MONSIEUR SIMON VARY, président, ENTREPRISES S. VARY LTEE, demandant un certificat de conformité pour un site d'enfouissement sanitaire sur les lots P231, P232, 233, P234 et P235 du cadastre de la Paroisse de St-Charles.
- 90-398 18-10-90 Copie d'une lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS PAROISSE, adressée à MONSIEUR YVON PICOTTE, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant la demande de délai relative à la conformité au schéma d'aménagement.
- 90-399 19-10-90 Lettre de MADAME MARGOT LESTRADE, PRATTE-MORRISSETTE INC., confirmant le renouvellement d'assurance pour la période de janvier 1991 à janvier 1992.
- 90-400 19-10-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant les documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-401 19-10-90 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous soumettant le règlement #1440 pour approbation du Conseil lors de la prochaine séance.
- 90-402 19-10-90 MONSIEUR GUY MAGNAN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES VILLAGE, transmettant les documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-403 19-10-90 MONSIEUR PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS VILLAGE, transmettant copies des documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-404 19-10-90 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HEBERT DENAULT DELISLE AVOCATS, expliquant où en est le dossier "Rest'au Bar de l'Eau".
- 90-405 22-10-90 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS PAROISSE, transmettant copies des documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 90-406 22-10-90 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES PAROISSE, transmettant copies des documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-407 22-10-90 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copies des documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-408 22-10-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, adressée à MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, leur transmettant un formulaire d'engagement des riverains pour la révision du projet du cours d'eau Jeanson et branche #1.
- 90-409 22-10-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, adressée à MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, leur transmettant un formulaire d'engagement des riverains pour la révision du projet du cours d'eau Bazinet et branches #1 et 2.
- 90-410 22-10-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, adressée à MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, leur transmettant un formulaire d'engagement des riverains pour la révision du projet Branche #1-A de la rivière Salvail.
- 90-411 22-10-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, adressée à MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, leur transmettant un formulaire d'engagement des riverains pour la révision du projet du cours d'eau Desgranges.
- 90-412 22-10-90 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, service technique et administratif, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, demandant un délai pour l'adoption du plan d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 90-413 22-10-90 Lettre de MONSIEUR REMI DROUIN, chef du service municipal, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de notre résolution #90-09-109 concernant les dépôts de déchets à Saint-Charles par Entreprise S. Vary Ltée.
- 90-414 22-10-90 Lettre de MONSIEUR G. LAMETTI, ICI CANADA INC., nous demandant une attestation de conformité pour la construction de SABAG II.
- 90-415 23-10-90 Lettre de MADAME FRANCE BLAIN, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C.V.R., avisant les membres du Conseil de la date de son départ pour son congé de maternité.
- 90-416 23-10-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC BOIVIN, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, nous faisant part d'une erreur qui s'est produite lors de l'émission du certificat d'autorisation pour l'effluent d'un filtre à sable classique dans la rivière Richelieu.
- 90-417 23-10-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SECURITE DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, accusant réception de notre résolution #90-09-114 concernant le prolongement de l'autoroute 30.
- 90-418 24-10-90 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copies des documents relatifs à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-419 24-10-90 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant copies des documents relatifs à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-420 24-10-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., nous transmettant quatre documents afin d'obtenir l'opinion du Conseil de la M.R.C.V.R..
- 90-421 24-10-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR SYLVAIN MICHON, président, SYNDICAT DE L'UPA VALLEE DOREE, adressée à MONSIEUR ROBERT GIBEAU, C.P.T.A.Q., dans laquelle ils s'opposent à la demande d'aliénation et d'utilisation non agricole sur une partie du lot 326 du cadastre de Saint-Charles Pâroisse.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 90-422 24-10-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR SYLVAIN MICHON, président, SYNDICAT DE L'UPA VALLEE DOREE, adressée à MONSIEUR ALAIN NANTEL, C.P.T.A.Q., dans laquelle ils s'opposent à la demande d'utilisation non agricole pour des fins d'exploitation d'un site d'enfouissement de matériaux secs et sanitaires par Entreprises S. Vary Ltée.
- 90-423 24-10-90 Lettre de MADAME CELINE VERRET, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous demandant d'adopter une résolution concernant les travaux de drainage projetés dans la Branche 9, ruisseau Coderre.
- 90-424 25-10-90 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, service technique et administratif, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant copies des documents relatifs à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-425 25-10-90 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant copie certifiée conforme du règlement #141 concernant la modification du schéma d'aménagement.
- 90-426 25-10-90 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie du certificat de publication du règlement #18, adopté par la M.R.C.V.R., concernant la conclusion d'une entente habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets.
- 90-427 25-10-90 MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copies des documents relatifs à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-428 26-10-90 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETT, adjointe administrative, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution #90-10-544 concernant une consultation sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec - U.M.Q..
- 90-429 26-10-90 Lettre de MONSIEUR RAOUL SAUVE, président, et MONSIEUR JULIEN TREMBLAY, directeur général, C.L.S.C., invitant les membres du Conseil à une assemblée générale annuelle 1989-1990 à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire d'existence du C.L.S.C..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 90-430 29-10-90 Copies des lettres de MONSIEUR REMI DROUIN, ingénieur et chef du service municipal, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, adressées à des résidants de Carignan concernant des avis de correction pour présence de déchets solides sur leur terrain.
- 90-431 29-10-90 Lettre de MADAME MADELEINE LAMOUREUX, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-BERNARD, PARTIE SUD, nous transmettant les formulaires signés par les riverains concernés pour la demande d'intervention : Branche 1 de la rivière Amyot.
- 90-432 29-10-90 Lettre de MONSIEUR RENE BERGERON, SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, faisant part des résultats du réexamen des allocations budgétaires 1990 affectées au programme PARCQ.
- 90-433 29-10-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR PIERRE BEAUREGARD, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, concernant le prolongement du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme.
- 90-434 29-10-90 Copie d'une lettre de MADAME CAROLE MEUNIER, agronome, U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, adressée à MONSIEUR BERNARD OUMET, vice-président, C.P.T.A.Q., transmettant la position du comité de l'U.P.A. - M.R.C.V.R. concernant les demandes de révision de la zone agricole des municipalités qui ont fait des représentations.
- 90-435 31-10-90 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROBITAILLE, président, ASSOCIATION DES RECUPERATEURS DU QUEBEC INC., sollicitant notre appui à l'Association en leur faisant parvenir notre cotisation annuelle.
- 90-436 01-11-90 Copie d'une lettre de MADAME CAROLE MEUNIER, agronome, U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, adressée à MONSIEUR BERNARD OUMET, vice-président, C.P.T.A.Q., transmettant la position du comité de l'U.P.A. - M.R.C.V.R. concernant les demandes de révision de la zone agricole de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.
- 90-437 01-11-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant les documents relatifs à l'entente pour l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 90-438 02-11-90 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution #90-242 ainsi que leur document intitulé : "Plan d'urbanisme".
- 90-439 02-11-90 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, demandant à la M.R.C.V.R. de participer à la demande d'un jeune garçon, atteint d'une tumeur au cerveau, de voir son nom inscrit dans le livre des records Guinness pour avoir reçu des vœux de prompt rétablissement du plus grand nombre de personnes.
- 90-440 02-11-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant les noms des propriétaires concernés pour la demande d'intervention : Décharge du 3e Rang Devant et Décharge du 3e Rang Derrière.
- 90-441 02-11-90 Lettre de MONSIEUR RAYMOND COTE, ingénieur, SOPRIN INC., transmettant les informations demandées par monsieur Bernard Roy, coordonnateur à l'aménagement, concernant la reconstruction de l'usine Sabag Inc, complexe industriel ICI à Saint-Basile-le-Grand.
- 90-442 05-11-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR STEPHAN MENARD, inspecteur municipal adjoint, VILLE DE CARIGNAN, adressée à MONSIEUR REMI DROUIN, ingénieur, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC, concernant l'avis de correction pour la présence de déchets solides sur leur terrain.
- 90-443 05-11-90 Lettre de MONSIEUR RENE BERGERON, SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, concernant le programme de rénovation d'immeubles locatifs.
- 90-444 05-11-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous soumettant le règlement d'emprunt #826 pour approbation du Conseil lors de la prochaine séance.
- 90-445 06-11-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC, transmettant un document quant à l'état d'avancement des travaux de la Commission relativement à la révision des zones agricoles.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 90-446 06-11-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR DENIS VIENS, maire, MUNICIPALITE DE SAINT-CHARLES VILLAGE, concernant le prolongement du délai pour adopter le plan d'urbanisme.
- 90-447 06-11-90 Lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le prolongement de délai, demandé par la M.R.C.V.R., pour émettre son certificat de conformité.
- 90-448 06-11-90 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HEBERT DENAULT DELISLE AVOCATS, relativement à l'inscription en appel pour le dossier Rest'au Bar de l'Eau.
- 90-449 06-11-90 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe au service technique et administratif, MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous faisant part du résultat de l'élection partielle suite à la démission d'un membre du conseil.
- 90-450 07-11-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE VEZINA, sous-ministre adjoint, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, nous avisant qu'une étude sera faite concernant la demande pour la rivière Amyot.
- 90-451 07-11-90 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution #90-222 concernant l'engagement de la firme Leroux, Beaudry, Picard & Associés pour la confection des rôles de valeurs locatives et d'évaluation foncière.
- 90-452 08-11-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS-VILLAGE, nous transmettant copie de la résolution #90-146 concernant les limites territoriales.
- 90-453 09-11-90 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie de la résolution #90-278 concernant la demande d'intervention sur le cours d'eau Les Aulnaies.
- 90-454 09-11-90 Lettre de MADAME JOHANNE GAOUILLE, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUTE-YAMASKA, concernant la demande d'amendement à la Loi sur la protection du territoire agricole.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 90-455 09-11-90 Copie d'une lettre de MONSIEUR RALPH MERCIER, président par intérim, UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC, adressée à MONSIEUR PAUL-ANDRE PERREAULT, maire, VILLE DE CARIGNAN, relativement aux fonds d'aide juridique pour la cause Construction Désourdy Inc..
- 90-456 09-11-90 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution concernant la demande d'avis pour le plan d'urbanisme de Mont Saint-Hilaire.
- 90-457 13-11-90 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception des procès-verbaux du 2 août et du 6 septembre 1990.
- 90-458 13-11-90 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN-PARK, nous transmettant un rapport concernant le cours d'eau qui traverse la propriété de madame Piccioni.
- 90-459 14-11-90 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution #90-10-123 concernant le rôle triennal de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 90-460 14-11-90 Lettre de MONSIEUR ROGER LEDUC, responsable du projet, SOUCY D. GAGNE ET ASSOCIES, relativement à un sondage fait auprès des organismes municipaux et provinciaux concernant l'environnement, la gestion et le recyclage des déchets.
- 90-461 14-11-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., avisant les membres des activités de l'année prochaine afin de les aider à préparer leur budget 1991.
- 90-462 15-11-90 Lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q., nous demandant d'adopter une résolution autorisant le préfet et le secrétaire-trésorier à signer le mémoire d'entente dans l'hypothèse où la M.R.C.V.R. accepterait la proposition concernant la révision de la zone agricole.
- 90-463 15-11-90 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les documents relatifs au projet de plan d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 90-464 15-11-90 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR.,  
avocat, POUPART & POUPART, nous  
transmettant copie d'une mise-en-  
demeure adressée à monsieur Guy Tardif  
de la municipalité de Saint-Denis  
Paroisse concernant une infraction au  
règlement de contrôle intérimaire.
- 90-465 15-11-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-GILLES FRE-  
NIERE, directeur régional, LES ETATS  
GENERAUX DU MONDE RURAL, nous invitant  
à une journée d'information concernant  
l'avenir de la ruralité québécoise.

Publications des mois d'octobre et de novembre 1990

Collecte sélective Québec	vol.1, no.5 août/septembre 1990
Partenaires	vol.3, no.4 octobre 1990
Gazette officielle du Québec	no. 37 12 septembre 1990
Affaires Montérégiennes	vol.3, no.3 octobre 1990
L'accès	vol.6, no.1 septembre 1990
Gazette officielle du Québec	no.38 19 septembre 1990
Gazette officielle du Québec	no.39 26 septembre 1990
Urba	vol.11, no.8 octobre 1990
Chantiers	vol.7, no.7 octobre 1990
Gazette officielle du Québec	no.40 3 octobre 1990
L'informatifq	vol.3, 6ième année été/automne 1990
L'A.T.E.Q.	vol.5, no.4 octobre 1990
L'aménagiste	vol.4, no.2 octobre 1990
Publiquip	vol.7, no.10 octobre 1990
Gazette officielle du Québec	no.41 10 octobre 1990



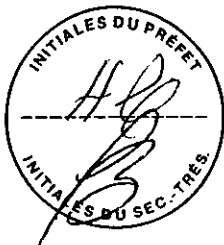
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annotation

L'autre information	octobre 1990
Le toponyme	vol.8, no.1 juin 1990
Loisir Rive-Sud	no.64 16 octobre 1990
Le Bulletin Municipalité	vol.1, no.2 15 octobre 1990 octobre 1990
Muni-express	no.8 octobre 1990
Gazette officielle du Québec	no.42 17 octobre 1990
Gazette officielle du Québec	no.43 24 octobre 1990
Quorum	vol.15, no.5 octobre 1990
Affaires Montérégiennes	vol.3, no.4 novembre 1990
Nouvelles fiscales du Québec	no.8 octobre, novembre 1990
Affaires Montérégiennes	vol.3, no.4 novembre 1990
Fêtes & Festivals	vol.15, no.4 automne 1990
Gazette officielle du Québec	no.44 31 octobre 1990
Urba	vol.11, no.9 novembre 1990
L'autre information	novembre 1990
Muni-express	no.9 novembre 1990
Publiquip	vol. 7, no.11 novembre 1990

POINT 22. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur André Chagnon, président du syndicat Ceinture verte de l'U.P.A. St-Hyacinthe, souligne l'importance d'impliquer l'U.P.A. dans les négociations entre la M.R.C. et la C.P.T.A.Q. face à la zone agricole permanente. De plus, il sensibilise le Conseil à la nécessité de permettre la coupe du bois dans les bois de protection, pour la remise en culture des terres.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Monsieur Caron, représentant de l'ACCOPEs, souligne l'importance de maintenir en zone agricole permanente le verger à Otterburn Park.

Monsieur Legendre, du L.I.E.N., dépose une pétition d'opposition à la réalisation d'un site d'enfouissement des déchets dans la carrière Désourdy à Carignan.

90-12-162

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU D'accepter le dépôt d'une pétition, réalisée par le L.I.E.N., relativement à l'opposition des citoyens de Carignan face à la réalisation d'un site d'enfouissement des déchets dans la carrière Désourdy à Carignan.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 23. DIVERS

Aucun autre sujet n'est discuté à ce point.


POINT 24. CLOTURE DE LA SEANCE

90-12-163

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 22 heures.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Honorius Charbonneau  
préfet

